

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 8 février 2022

Délibération	
N° 22.006.1	
En exercice	37
Présents	29
Votants	35
Pour	35
Contre	0
Abstention	0

<p>PÔLE RESSOURCES – SERVICE VIE DES ASSEMBLÉES</p> <p>REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE AU SEIN D'UNE COMMISSION THÉMATIQUE INTERCOMMUNALE</p>
--

Date de la convocation : 02/02/2022

L'an deux mille vingt-deux
Et le 8 février à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, au centre « Les Sablières » de la commune de Vendres, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

29 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Valérie CHABOT, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, monsieur Philippe VIDAL.

6 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Bruno BERRAH (représenté par madame Valérie CHABOT), madame Patricia CATHALA (représentée par madame Valérie CHABOT), madame Marcelle COUDERC (représentée par monsieur Bruno DAMBLEMONT), monsieur Pierre CROS (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Maryse LACOMBE (représentée par monsieur Alain CARALP), madame Maryline TUCA (représentée par madame Viviane ROUQUET-TAFANI).

2 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, monsieur Frédéric FABRE.

Secrétaire de séance : madame Catherine LIMORTÉ.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 8 février 2022

Remplacement d'un Conseiller communautaire au sein d'une commission thématique intercommunale

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération n° 20.124.1 du 23 septembre 2020 portant création des commissions thématiques intercommunales ;

Vu la délibération n° 20.130.1 du 23 septembre 2020 portant élection des membres de la commission thématique intercommunale « Protection et mise en valeur de l'environnement » ;

Vu la délibération n° 20.132.1 du 23 septembre 2020 adoptant le règlement intérieur ;

Vu la délibération n° 21.065.1 du 13 avril 2021 relative au remplacement d'un conseiller municipal au sein de la commission thématique intercommunale « Protection et mise en valeur de l'environnement », suite à un décès ;

Vu la démission de monsieur Michel PEPOZ du Conseil municipal de la commune de Montady communiquée par la commune par courrier du 10 décembre 2021 ;

Considérant que monsieur Michel PEPOZ était également Conseiller communautaire et membre suppléant de la commission thématique intercommunale « Protection et mise en valeur de l'environnement » ;

Considérant que la composition des commissions doit « respecter le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste pour permettre l'expression pluraliste des élus » ;

Considérant que peuvent être désignés, titulaires comme suppléants, des conseillers communautaires ou des conseillers municipaux ;

Considérant que, suite à la démission de monsieur Michel PEPOZ, Conseiller municipal de la commune de Montady, il convient de procéder à son remplacement au sein de la commission thématique intercommunale dont il était membre ;

Considérant la candidature de monsieur Elian PALAZY au sein de la commission thématique intercommunale « Protection et mise en valeur de l'environnement » ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 35 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. APPROUVE le remplacement de monsieur Michel PEPOZ par monsieur Elian PALAZY au sein de la commission thématique intercommunale « Protection et mise en valeur de l'environnement ».

II. MODIFIE la composition de la commission conformément au tableau ci-après :

	Titulaires	Suppléants
Cazouls-lès-Béziers	Didier GRIVEAU	Martine GUARDIA
Colombiers	Alain CARALP	Emmanuelle GIOVANNONI
Lespignan	Jean-François GUIBBERT	Bernard GUERRERE
Maraussan	Christophe FREYTES	Pascal MARTINEZ
Maureilhan	Vincent DARLES	Lisa LOPEZ
Montady	André SOSTE	Elian PALAZY
Nissan-Lez-Ensérune	Jean-René BENAZET	Éric ROUSSEL
Vendres	Yan CLARIANA	Dominique FOUILHÉ

III. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PREFECTURE

le 11/02/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20220208-DELIB_22_00

REÇU EN PREFECTURE

le 11/02/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20220208-DELIB_22_00